

COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

Réunion : restreinte du lundi 15 octobre 2018 au siège du district à Vesoul

Présidence : M. MALIVERNAY

Présents : MM. MOINE – GIBOULET – PRETOT.

Participant : MM. BARBIER (CDFA) – BEGEL (cadre technique) –
MOUGIN (contrat apprentissage).

FOOTBALL ANIMATION : U11

66 équipes engagées. (3 équipes forfait général : Entente Baulay/St Rémy, Breuches et Héricourt 2)

L'objectif prioritaire est de constituer des groupes de niveaux afin de permettre aux équipes de jouer des matchs à priori plus intéressants.

Constitution de 11 groupes de 6 ou 5 équipes.

Répartition en 4 niveaux :

- Niveau 1 → Groupes A et B
- Niveau 2 → Groupes C, D et E
- Niveau 3 → Groupes F, G et H
- Niveau 4 → Groupes I, J et K

Groupe A

FC La Romaine
Marnay
Noidans Vesoul
Perrouse
Rioz/Etuz/Cussey
Vesoul FC 2

Groupe B :

FC Pays Minier
Francheville
Haute Vallée de l'Ognon
Larians
Noidans les Vesoul 2
Vesoul Fc

Groupe C :

Fc 4 Rivières
Gr Espérance 2 Vels
Gr La Saône
La Gourgeonne
Rigny
Val de Psmes

Groupe D :

Amance/Corre/Polaincourt
Gr Frotey/Colombe
Gr Val Semouse
Rioz/Etuz/Cussey 2
St Loup/Corbenay/Magnoncourt
Vesoul FC 3

Groupe E :

FC Pays Minier 2
Gr CC Villersexel
Héricourt
Fougerolles
Lure JS
Luxeuil

Groupe F :

FC 4 Rivières 2
FC La Gourgeonne 2
Gr Espérance 2 Vels 2
FC Monts de Gy
Perrouse 2
Rioz/Etuz/Cussey 3

Groupe G :

Amance/Corre/Polaincourt 2
Conflans
Jasney
Jussey
Noidans les Vesoul 3
Port/Saône

Groupe H :

Francheville 2
Gr Mille Etangs
Haute Lizaine
Lure JS 2
Luxeuil 2
Vallée du Breuchin

Groupe I (5équipes) :

Gr Espérance 2 Vels 3
Marnay 2
Noidans les Vesoul 4
Soing
Vesoul FC 4

Groupe J :

Dampierre/Linotte
Entente Magny Vernois/Haute Vallée de l'Ognon 2
Gr CC Villersexel 2
Gr Frotey/Colombe 2
Haute Lizaine 2
Larians 2

Groupe K :

FC Pays Minier 3
Fougerolles 2
Gr Mille Etangs 2
Lure Sporting
Saulx

Calendrier général :

03/11/18 : plateau de lancement critérium réunissant toutes les équipes du même groupe sur un même lieu.

10/11/18, 17/11/18, 24/11/18, 09/03/19, 16/03/19, 30/03/19, 06/04/19, 04/05/19, 11/05/19, 18/05/19.

Le Président de la commission organisation Compétitions,
Michel MALIVERNAY

RAPPEL :

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.